

LA PARTICIPATION POLITIQUE CHEZ LES JEUNES

LE DROIT DE VOTE A 16 ANS: EST-CE UNE SOLUTION?

*Bech Sophie et Farine Audrey
Université de Fribourg
Séminaire de Science politique
SH 06/07 – Mars 2007*

TABLE DES MATIERES

ANNEXES	1
1. INTRODUCTION.....	2
2. LA PARTICIPATION POLITIQUE	3
2.1 LE CITOYEN PARTICIPE-T-IL A LA VIE POLITIQUE ?.....	3
2.2 POURQUOI LE CITOYEN PARTICIPE-T-IL A LA VIE POLITIQUE ?	4
2.3 COMMENT LE CITOYEN PEUT-IL PARTICIPER ?.....	5
2.3.1 <i>Le vote</i>	6
3. LA PARTICIPATION POLITIQUE ET LES JEUNES	7
4. INITIATIVE : DROIT DE VOTE A 16 ANS ?	9
4.1 QU'EST-CE QU'UNE INITIATIVE ?.....	9
4.2 DROIT DE VOTE A 16 ANS ?	9
4.3 ARGUMENTS «POUR ET CONTRE»	11
4.3.1 <i>Arguments « pour »</i>	11
4.3.2 <i>Manque d'instruction civique à l'école ?</i>	12
4.3.3 <i>Arguments «contre»</i>	13
5. ANALYSE DES RESULTATS DES QUESTIONNAIRES	16
5.1 RESULTATS DES QUESTIONS	16
5.2 COMMENTAIRES DES RESULTATS	18
6. CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	20
LIVRES THEORIQUES :	20
SITES INTERNET:	20

ANNEXES

INTERVIEW DE JEAN-CHRISTOPHE SCHWAAB
QUESTIONNAIRE POUR LES ELEVES DE 9EME ANNEE
ARGUMENTARIUM STIMM-UND WALHRECHT 16

1. Introduction

Dans le cadre du Séminaire de science politique « Techniques de travail en science politique », nous avons décidé de réaliser un travail sur la participation des jeunes en politique en Suisse. Pour aborder ce sujet, nous nous sommes intéressées à une initiative lancée dans le canton de Zürich qui propose d'abaisser le droit de vote à 16 ans.

La participation politique en Suisse est et reste un sujet d'actualité car l'on remarque que les citoyens suisses sont peu intéressés à la politique et de ce fait n'y participent pas beaucoup. Dans ce travail, nous n'avons pas abordé toutes les possibilités de participation, mais essentiellement le vote. La Suisse est une démocratie semi directe. Le vote des citoyens est dès lors d'une grande importance, ce dernier étant le principe de base de tout régime démocratique.

Le taux de participation politique des jeunes suisses est plus faible que la moyenne des citoyens. A travers ce travail on tentera de comprendre et d'expliquer pourquoi les jeunes ne sont pas ou peu intéressés à la politique. Ne se sentent-ils pas concernés, n'ont-ils aucun avis sur le sujet ou n'ont-ils pas de connaissances suffisantes ? Ce sont peut-être quelques explications qui permettraient de comprendre ce manque d'intérêt et de participation.

L'idée d'une initiative proposant d'abaisser l'âge du droit de vote à 16 ans souligne la préoccupation de la faible participation politique des jeunes suisses. En quel sens le droit de vote à 16 ans influencerait-il la participation politique des jeunes est la question principale à laquelle nous nous sommes intéressées.

En tant que jeunes, nous définissons, à l'intérieur de ce travail, les personnes de 15 à 18 ans qui sont des citoyens directement concernés par l'initiative.

Dans une première partie, on traitera d'une manière théorique la participation politique, la participation politique chez les jeunes et le principe de base de la démocratie : le vote. Puis, suivra une explication de l'initiative ainsi que les arguments pour et contre. Finalement, afin de mettre en pratique la théorie, nous avons sondé l'avis d'une centaine de jeunes de 15 ans sur la politique à travers un questionnaire. Les résultats du questionnaire seront intégrés au travail pour appuyer ou réfuter la théorie.

2. La Participation politique

La Suisse étant un pays démocratique, la participation des citoyens est essentielle pour le bon fonctionnement et la cohésion du pays. A travers une participation active, les citoyens ont la possibilité d'exprimer leur avis, leurs opinions et leurs idées.

2.1 Le citoyen participe-t-il à la vie politique ?

Comme dit précédemment, la Suisse est un pays démocratique, c'est-à-dire que le peuple est souverain; il a des devoirs et des responsabilités. Chaque citoyen a donc la possibilité et le choix de faire valoir ses sentiments, de les exprimer et de faire des propositions - que ce soit au sujet du fonctionnement du gouvernement ou des lois - mais également de définir les normes qui régissent ou qui régiront son pays.

Il est important de relever que le citoyen suisse, en comparaison à bien d'autres pays, est beaucoup plus souvent appelé à participer à la politique, sous forme d'élections ou de votations au niveau fédéral, cantonal et communal. Un citoyen suisse se rend aux urnes au moins quatre fois par année et se prononce la plupart du temps sur plusieurs objets (entre un et huit à chaque fois). La participation à ces votations est souvent faible (souvent inférieure à 50%). Il semblerait que le niveau de connaissance le soit également. Une étude sur l'aptitude décisionnelle des citoyen/nes suisses arrive à une conclusion pessimiste qu'en moyenne, seulement un sixième environ de ces citoyen/nes correspond à l'idéal du citoyen bien informé qui sait motiver ses décisions. Un tiers des citoyen/nes (30%) manque largement des compétences civiques requises par la démocratie directe, qu'un quart environ (24%) est moyennement compétent, alors que presque la moitié (48%) peut être considérée comme apte à prendre des décisions en toute connaissance de cause. Toutefois, il faut encore remarquer que 44% des citoyen/nes éprouvent en général beaucoup de difficultés à se former une opinion à l'égard des projets qui leur sont soumis lors des votations.¹

¹ Etudiants.ch : « Le système politique suisse » (2007)
http://www.etudiants.ch/upload/documents/superuser/pol_ch.pdf

Il est vrai que la plupart des gens attachent une plus grande importance à leur environnement social et professionnel qu'à des questions politiques. Mais ces gens ne sont-ils tout simplement pas assez informés, n'ont-ils pas assez d'expérience ? Ou leur mode de vie ne les a-t-il pas habitués à se poser des questions d'ordre politique ? Les femmes, à qui le droit de vote n'a été que récemment accordé (1971 en Suisse), par exemple, n'ont peut-être pas été suffisamment sensibilisées et ne se sentent que très peu concernées par la politique. Les milieux défavorisés, les personnes sans formation ou avec un niveau social peu élevé ont probablement d'autres préoccupations ou estiment ne pas avoir les connaissances requises pour participer à la vie politique. Durant une longue formation, les normes et les valeurs de la politique sont enseignées de manière plus complète et l'étudiant a davantage l'occasion d'y être confrontées. En effet, la politique a toujours été un domaine associé à un niveau intellectuel élevé, à une certaine catégorie sociale de la population. Si cette élite s'intéresse à la politique et se sent capable et responsable d'y participer activement, c'est en grande partie grâce à son environnement social et professionnel qui favorise les discussions à ce sujet.

Le niveau de formation des citoyen/nes, d'une part, et la complexité des projets, d'autre part, constituent les paramètres qui déterminent principalement le niveau de la compétence civique. De plus, la compétence varie également en fonction de l'intérêt général pour la politique, de l'expérience politique, de l'intégration sociale et du statut socio-économique. Un sentiment d'incompétence ou un manque de confiance serait alors à l'origine de la non-participation et non une absence d'opinion comme on le pense.

2.2 Pourquoi le citoyen participe-t-il à la vie politique ?

Comme le démontre de nombreuses études, le niveau social et professionnel joue un grand rôle dans la participation politique des individus. Plus une personne aura suivi une formation et atteint un niveau d'instruction élevé, plus il aura acquis les connaissances nécessaires pour participer à des activités politiques. Cette catégorie de personne pense alors que sa participation a une forte influence sur la politique et qu'elle peut également avoir un certain impact sur sa vie personnelle.

Selon J. Lagroye, l'individu est souvent poussé par un désir personnel; en espérant quelques avantages d'ordre professionnel, de sécurité sociale par exemple, il éprouverait alors un plus grand intérêt à la politique et y participerait d'avantage. Un fort sentiment de valorisation et

d'estime de soi peut également être à l'origine de la participation. En effet, acquérir des qualifications que d'autres ne possèdent pas, pouvoir se distinguer et développer une certaine maturité d'esprit et de réflexion peut susciter l'intérêt à la politique. Le sentiment d'apporter une contribution au fonctionnement politique du pays, la plupart du temps sur des sujets le concernant directement, incite fortement l'individu à s'intéresser à la politique.

Cela peut aussi être causé par un sentiment d'obligation morale de participation. De nombreuses religions, groupes ou associations inculquent à leurs membres certains principes, leur imposent des règles et des devoirs moraux ; la non-participation peut dans certains cas être considérée comme une faute, et dans les milieux catholiques conservateurs, le vote est présenté comme une obligation.²

Se regrouper avec des personnes ayant les mêmes centres d'intérêts apporte un grand soutien moral à chaque individu; cela peut l'aider à se construire une opinion et à lui apprendre parfois à devenir autonome. L'appartenance à un groupe, qu'il soit religieux, professionnel, associatif, etc. ou simplement un cercle d'amis, procure à l'individu une certaine assurance et peut l'inciter et l'aider à s'investir dans de nouveaux projets et oser entreprendre quelque chose de totalement nouveau. C'est alors dans ce cadre qu'il apprend et qu'il peut être initié à la politique, y trouver un intérêt et y participer activement.

2.3 Comment le citoyen peut-il participer ?

Plusieurs possibilités sont offertes au citoyen désireux de participer à la vie politique. Il existe des formes ordinaires (conventionnelles) actives, telles l'engagement dans un parti politique, la participation à des débats, réunions politiques, syndicat ou association. Ces divers engagements jouent un grand rôle dans la société et sont à même d'influencer voire de faire évoluer la politique nationale. Le lancement d'une initiative ou d'une proposition d'un référendum est aussi une autre possibilité demandant un certain effort d'investissement. Il existe également des formes protestataires (non conventionnelles), telles les manifestations, grèves et pétitions.

² Lagroye Jacques, 2002 : sociologie politique p.347-349

2.3.1 Le vote

La forme la plus répandue reste néanmoins le vote. En effet, le vote est un acte passif, dans le sens où il ne demande que peu d'investissements. Cependant, c'est un moyen concret d'expression individuelle; chaque individu a la possibilité de faire valoir ses sentiments et ses opinions sur l'objet soumis en votation et peut donc espérer que son vote fasse avancer les choses, voire de les changer. Le vote est la forme de participation qui concerne le plus d'individus et grâce à laquelle d'importantes décisions sont prises par l'ensemble d'une communauté.

Si de nombreuses personnes vont voter, une grande partie de la population ne se rend pas véritablement compte de l'enjeu politique qu'est le vote. Elles ne savent pas exactement quel usage du vote elles doivent faire et à quel point leur voix compte. De plus, la société s'individualise de plus en plus et laisse place au « libéralisme triomphant ». Le principe de collectivité et de communauté sur lequel la démocratie se base devient de moins en moins présent pour enfin laisser la place à des intérêts personnels, qui ne sont hélas souvent pas en harmonie avec ceux des autres. Il existe néanmoins une situation inverse où l'appartenance à un groupe social, religieux, etc. relativiserait et réduirait l'opinion personnelle.

En outre, nombreux sont ceux qui pensent que la politique ne leur est pas d'une grande aide et que, donc, leur participation ou non-participation ne changerait rien à leur vie quotidienne et que le fait d'aller voter ne les concerne pas directement.

Cependant, comme le démontrent plusieurs études, beaucoup de personnes se disent concernées par la politique et s'y intéressent, s'informent mais ne veulent pas pour autant s'engager politiquement. Ces personnes se contentent pour la plupart d'aller voter mais parfois, ne votent même pas. Cet « absentéisme politique » suscite de nombreuses questions, à savoir quelles sont les raisons de cette non-participation? Est-ce par manque d'intérêt, par un sentiment de manque de compétence ou au contraire cette abstention volontaire doit-elle être considérée comme une manière d'exprimer son désaccord ou son mécontentement ?

Chez les jeunes, un autre phénomène se fait ressentir. Beaucoup tardent à s'intéresser à la politique et à y participer. Un mode de vie dans lequel la politique ne peut pas avoir de place, un esprit critique peu développé ou un manque d'informations peuvent expliquer le désintérêt des jeunes face à la politique. Ces jeunes ne se rendent souvent pas compte qu'ils ont des capacités civiques, certes encore peu argumentées ; ils pensent pour la plupart ne pas être encore capables de prendre de telles responsabilités et que s'ils ne vont pas voter, cela n'aura

ni un effet immédiat ni une réelle importance. Les jeunes ne se rendent également pas compte que la politique les touche à n'importe quel niveau dans la vie de tous les jours et que d'importantes questions soulevées en politique les concernent directement et auront un impact sur leur avenir.

De plus, le niveau d'instruction et de formation est essentiel et joue un grand rôle. En effet, plus un jeune est instruit, plus il comprend les enjeux politiques. De ce fait, l'expérience quotidienne et l'environnement socio-économique sont des facteurs décisifs tant sur la participation que sur les compétences civiques acquises. Il est donc important de préciser que si une partie des jeunes citoyens a les capacités civiques et s'intéresse à la politique, de nombreux jeunes des classes défavorisées n'ont pas les mêmes possibilités, quant au moyen de participation ou n'osent tout simplement pas faire valoir leur avis. L'éducation, l'école, ou encore le milieu social sont des facteurs qui ont une très grande influence sur la participation.

3. La participation politique et les jeunes

Nous avons constaté ci-dessus que la participation politique des citoyens suisses est passablement faible. En effet, moins de 50% de la population se rend aux urnes lors des différentes votations ou élections. Mais la participation politique des jeunes est encore plus faible. Plusieurs études montrent qu'ils sont moins intéressés par la politique et également moins actifs que le reste des citoyens. Dans le cadre de notre questionnaire, 10% des élèves ont répondu être beaucoup intéressés à la politique, 60% peu intéressés et 30% pas du tout intéressés. Les jeunes, encore dépendants de leurs parents sont très influençables par ceux-ci et par leur milieu social. Ils se trouvent dans un âge critique, pendant lequel ils se cherchent et essaient de trouver un sens à leur vie. De ce fait, la politique est un domaine qui ne leur parle que très peu et qui a peu de signification pour eux. Ils ne se sentent ainsi simplement pas concernés par ce sujet.

Il y a différents facteurs qui peuvent influencer les jeunes dans leur vie de tous les jours et donc dans leur participation ou non-participation politique.

Un premier facteur d'influence chez les jeunes, mais aussi pour l'ensemble de la population, sont les médias. De nos jours, les médias sont très présents dans la vie des jeunes, et comme une grande part de l'actualité politique y est diffusée, les jeunes s'y identifient. En effet, à

travers le questionnaire, les deux tiers des élèves ont affirmé qu'ils obtenaient des informations politiques par les médias (télévision, journaux, radio, etc.).

La famille est également un facteur d'influence important. Il est très fréquent de voir des jeunes ayant les mêmes idées que leurs parents. Ce qui est tout à fait naturel, étant donné qu'ils sont dans un âge où ils sont en train de se forger leur propres opinions et de développer des compétences sociales et intellectuelles. Tout ce qu'ils entendent à la maison va forcément avoir une influence sur leur manière de penser et donc sur leurs idées politiques. 42% des élèves déclarent s'informer politiquement à la maison avec sa famille.

La vie sociale, c'est-à-dire, les amis, connaissances, etc. n'a en revanche que peu d'influence sur les jeunes. Seulement 7% d'entre eux affirment discuter de politique avec leurs amis, camarades, etc.

Le milieu scolaire est, en revanche, un lieu où le jeune peut acquérir d'importantes compétences politiques. L'école a ou devrait avoir un rôle essentiel dans l'enseignement de valeurs démocratiques et prépare les élèves à la participation politique. Les jeunes ont la possibilité de participer à des conseils de classes et autres groupes scolaires. A travers ceux-ci, ils peuvent prendre part aux décisions concernant l'école et ainsi se construire et développer une argumentation, un jugement critique ainsi que la capacité de discuter, de convaincre et d'écouter les opinions de leurs camarades. C'est donc dans un climat de classe ouvert à la discussion que les écoliers sont sensibilisés à la participation politique. Cependant, seulement 12% des élèves déclarent obtenir des informations politiques à l'école. De plus, 65% des élèves sondés n'ont jamais eu de cours d'instruction civique à l'école. Ce qui est tout de même très étonnant dans un pays démocratique comme la Suisse. Hélas, seulement la moitié des élèves souhaiteraient avoir plus de connaissances en politique, par exemple, grâce à un cours obligatoire. L'intérêt et la participation politique chez les jeunes étant faibles, ne faudrait-il pas favoriser l'instruction civique à l'école qui semble négligée ?

4. Initiative : Droit de vote à 16 ans ?

4.1 Qu'est-ce qu'une initiative ?

En Suisse l'initiative populaire est un droit civique qui permet à des citoyens de proposer un texte de loi ou une modification de la constitution.

Il y a deux sortes d'initiatives : l'initiative législative, qui consiste en la légifération dans un domaine particulier uniquement au niveau cantonal et l'initiative constitutionnelle, au niveau fédéral, qui est une révision partielle de la Constitution.

Au niveau national, un comité d'initiative doit déposer à la chancellerie générale un texte, qui explique l'initiative. Après que la chancellerie ait aidé le comité à rédiger son texte, sans se prononcer sur le contenu, celle-ci autorise le début de la récolte de signatures. A partir de ce moment, le comité a 18 mois pour récolter 100'000 signatures. Puis le Parlement doit se prononcer et si l'initiative passe, elle fera alors l'objet d'un vote populaire qui l'acceptera ou non. Dans le cas d'une initiative législative (niveau cantonal), une consultation populaire et cantonale est demandée pour approuver une nouvelle loi ou modifier une loi existante conformément aux vœux des initiants. Les conditions varient selon les contextes institutionnels de chaque canton lors d'une initiative.

Le peuple n'a accepté que très rarement les initiatives qui lui ont été soumises jusqu'à présent; sur 160 initiatives ayant fait l'objet d'un vote, seules 15 ont été acceptées, soit moins de 10%.

Cela montre la difficulté pour un comité de faire passer un projet. Tout d'abord, il y a toutes les contraintes envers la chancellerie, la récolte de signatures et le Parlement, mais le plus difficile est parfois que l'objet soit accepté pas le peuple.

4.2 Droit de vote à 16 ans ?

Le projet d'abaisser le droit de vote à 16 ans est un projet qui date depuis un certain temps déjà. L'idée première est d'améliorer les droits démocratiques, de développer les droits populaires et de donner plus de poids et d'importance aux jeunes.

En 1999, Ursula Wyss a été élue au Conseil National. Elle avait 25 ans et était la plus jeune femme membre du Conseil National. Elle a lancé le projet de l'abaissement du droit de vote à

16 ans. Malheureusement pour elle, celui-ci a été refusé environ une année après par le Conseil National. Le projet a alors disparu de la sphère politique mais ne s'est pas fait oublié pour autant.

Effectivement, la jeunesse socialiste travaillait également sur le sujet depuis quelques temps. En 2006, l'initiative est alors réapparue grâce aux jeunes socialistes du canton de Glaris, où a lieu la Landsgemeinde, qui est une institution de démocratie directe.

Puis les jeunes socialistes du canton de Zürich ont suivi le mouvement et ont formé un comité d'initiative afin de relancer le projet d'abaisser l'âge du droit de vote au niveau cantonal.

Les jeunes socialistes zurichois n'ont pas lancé l'initiative au niveau fédéral, car il s'avère qu'un tel projet coûte très cher (jusqu'à 1 million de CHF)³. Mais le projet cantonal a déjà permis d'étendre le sujet à d'autres cantons et l'initiative fait maintenant parler d'elle en dehors du canton de Zürich et même en Suisse romande.

Jean-Christophe Schwaab, que nous avons rencontré afin de réaliser une interview, est président de la commission de jeunesse de l'Union Syndicale Suisse. Il est juriste et syndicaliste, né en 1979 et conseiller communal à Riex (VD). Fortement engagé politiquement, il s'intéresse spécialement à la politique de l'emploi des jeunes et de la formation. Son intérêt se porte également beaucoup sur la politique sociale et la solidarité entre les générations. Ainsi, quand Jean-Christophe Schwaab a pris connaissance de cette initiative des jeunes socialistes zurichois, il s'y est intéressé. Etant donné qu'il les connaissait déjà, il a pu se rapprocher d'eux facilement. Aujourd'hui, il est en quelque sorte le porte-parole de ce projet en Suisse Romande. D'ailleurs, quand les médias ont entendu parler de cette initiative, ils l'ont contacté pour connaître son opinion. En effet, des débats contradictoires ont été mis sur pied, par exemple celui sur la TSR (Télévision Suisse Romande) lors du journal de 19 heures le 18 octobre 2006 entre Jean-Christophe Schwaab et Suzette Sandoz (professeur de Droit à l'université de Lausanne), ainsi qu'un autre débat sur les ondes de la RSR (Radio Suisse Romande) le jeudi 2 novembre 2006.

Jean-Christophe Schwaab n'a pour l'instant aucun rôle dans le cadre de l'initiative si ce n'est être diffuseur de l'idée en Suisse Romande. Il n'y a de toute manière aucune association romande soutenant le projet, mais le sujet a réussi à passer le « Röstigraben ». Il arrive en effet fréquemment que lorsqu'il y a un événement dans le canton de Zürich, il y ait une répercussion nationale.

³ Interview de Jean-Christophe Schwaab (voir Annexe).

L'abaissement du droit de vote à 16 ans permettrait-il vraiment d'apporter une solution pour augmenter l'intérêt des jeunes à la sphère publique? Jean-Christophe Schwaab pense que oui, mais estime aussi que cela ne doit pas être une mesure isolée.

4.3 Arguments «pour et contre»

4.3.1 Arguments « pour »

Les jeunes de 16 ans sont-ils vraiment déjà capables de voter ? Un argument essentiel en faveur de l'initiative est de montrer toutes les responsabilités et l'engagement que l'on exige des jeunes de cet âge. A 16 ans, la plupart des jeunes doivent prendre des décisions en ce qui concerne leur formation, apprentissage, études ou métier. Ces décisions auront un impact sur le reste de leur existence. Certains d'entre eux sont déjà actifs dans la vie économique et en payant des impôts contribuent à l'organisation sociale. En outre, de nombreux jeunes, parfois avant 16 ans, sont membres de groupes et d'associations de sport, musique, théâtre, art, etc., ils ont des responsabilités non négligeables en participant aux débats internes. En ce sens, accorder le droit de vote à 16 ans serait une marque de confiance et d'espoir envers les jeunes, à qui on demande sans cesse d'être plus flexibles et responsables quant au choix de leur métier, quant à leurs conditions de travail ou à leurs loisirs.

Un autre argument favorable au fait d'accorder le droit de vote à 16 ans est que la majorité des décisions politiques actuelles vont concerner les jeunes plus longtemps que les citoyens plus âgés. Les décisions politiques touchent directement l'avenir des jeunes et leur permettent de donner leur avis sur des décisions qui vont les concerner pendant plus longtemps que la plupart des électrices et électeurs serait également une marque de confiance.

Il y a une tendance à dire que les jeunes sont très peu intéressés à la politique et qu'ils ne se sentent pas concernés car ils sont peu informés. Pourtant, les jeunes entre 14 et 18 ans sont curieux et ouverts sur des questions qui touchent la société et la politique. Ceci est en réalité un cercle vicieux ; plus on est informé, plus on va s'intéresser et plus on va alors participer. En revanche, si l'on ne reçoit aucune information, on ne s'intéresse pas au sujet et donc on a aucune envie de participer afin de donner son avis. On peut donc ici souligner l'importance du

dialogue entre les politiciens et les jeunes. Les jeunes se trouvent face à de nombreux problèmes (manque de places d'apprentissages, chômage, violence, etc.). Un dialogue avec les politiciens permettrait peut-être à ceux-ci d'envisager des moyens afin d'aider les jeunes. Ainsi, ces derniers se sentiraient plus concernés par la politique et s'y intéresseraient ainsi plus. De leur côté, les politiciens porteraient aussi plus d'intérêt aux jeunes s'ils remarquent un intérêt de leur part et une meilleure participation.

De nos jours, l'entrée dans la vie adulte est de plus en plus progressive. Donc, l'idée est de casser l'image que 18 ans c'est l'âge de toutes les majorités, alors que par exemple avant 18 ans on se retrouve déjà face à des prises de décisions importantes ou alors qu'après 18 ans on n'a pas encore fini sa formation. Pourquoi ne pas avoir différentes majorités ? Pourquoi ne pas être majeur à 16 ans pour voter, à 18 ans pour le permis de conduire, etc. ?

D'autant plus que la loi fait déjà des distinctions de responsabilités en fonction de l'âge. Par exemple, un enfant est amendable dès 7 ans, il est punissable dès 15 ans. Un jeune de 16 ans est autorisé à choisir sa religion dès 16 ans, même autre que celle de ses parents. Ce sont différents exemples pour montrer que finalement tout ne se fait pas à 18 ans, alors pourquoi pas donner le droit de vote à 16 ans.

4.3.2 Manque d'instruction civique à l'école ?

Cependant, selon Jean-Christophe Schwaab et la majorité des partisans de l'initiative, l'abaissement de l'âge du droit de vote seul ne suffit pas. Des «mesures d'accompagnements» sont nécessaires, à commencer par une amélioration de l'instruction civique dans l'enseignement. En effet, actuellement, les cours d'instruction civique à l'école ne sont pas pris au sérieux. C'est un peu au bon vouloir du professeur d'intégrer un cours d'instruction civique dans son programme. Comme nous l'avons cité plus haut, 65% des élèves de 9^{ème} année déclarent n'avoir encore jamais eu un cours d'instruction civique. On peut donc se demander si l'école remplit tous ses devoirs. Il y a un manque d'informations politiques envers les jeunes. Pourtant, à travers un meilleur enseignement, on pourrait éveiller l'intérêt politique des jeunes. En outre, le droit de vote à 16 ans rendrait les cours d'instruction civique à l'école plus concrets, le vote servant de «travaux pratiques» après avoir analysé les enjeux en classe. Le contenu d'un cours d'instruction civique devrait être orienté vers la politique, mais également l'histoire, la sociologie et la citoyenneté. Le professeur devrait créer des

situations qui suscitent l'indignation, ce qui permettrait de développer une sensibilité politique chez les jeunes et cela faciliterait l'expression et la discussion. Chaque contenu d'un cours devrait être d'une part relié à la réalité, d'autre part lié aux sciences politiques et historiques. Les élèves devraient avoir un rôle actif dans le cours en interprétant des situations, en procédant à des recherches, en participant à des débats, etc. Il serait important qu'ils puissent expérimenter eux-mêmes certains procédés de base tels que le processus de vote, la formulation de lois. Cela pourrait également les inciter à faire activement de la politique en participant, par exemple, au législatif de sa commune

De plus, il faut donner aux jeunes la possibilité de s'initier au débat démocratique en leur accordant des droits de codécision. Jean-Christophe Schwaab n'est pas favorable aux parlements et autres sessions des jeunes, qui selon lui « débattent dans le vide, la plupart de leurs pétitions atterrissant rapidement au mieux dans un tiroir, au pire dans la corbeille »⁴.

En revanche, il faut leur donner la possibilité de participer concrètement à la gestion de leur établissement. Ainsi chaque établissement scolaire devrait avoir un conseil des délégué-e-s élu-e-s par les classes, conseil qui devrait être doté de réelles compétences, notamment budgétaires.

Ainsi l'abaissement du droit de vote à 16 ans, accompagné d'une meilleure instruction civique à l'école et de droits de codécision formerait un paquet cohérent, qui devrait selon Jean-Christophe Schwaab permettre une meilleure implication des jeunes à la vie publique et politique.

4.3.3 Arguments «contre»

Quand un comité décide de lancer une initiative, il y a toujours des opposants aux projets qui développent un certain nombre d'arguments en défaveur de l'initiative.

Dans le cas de la proposition de l'abaissement de l'âge du droit de vote, plusieurs arguments ont été avancés contre l'initiative.

⁴ Blog de Jean-Christophe Schwaab (www.schwaab.ch)

Tout d'abord, les opposants au projet insistent sur le fait qu'à 16 ans, les jeunes manquent de maturité, donc de maturité politique. A 16 ans, les jeunes ne sont simplement pas mûrs, ils manquent d'expérience, ils prennent des décisions à court terme et parfois trop à la légère; ils sont trop influençables et émotionnels, ils sont encore dépendants de leur parents et très influencés par leur milieu social et de ce fait ils n'ont parfois pas encore de propre opinion. En outre, ils n'ont pas de compétences de décision et manquent d'instruction civique. Bref, à 16 ans on est trop jeune pour voter.

De plus, on constate que le taux de participation politique chez les jeunes de moins de trente ans est inférieur à la moyenne de la population helvétique. Les 18-30 ans ne se rendent que très peu aux urnes. Ils participent seulement quand un thème les concerne ou les touche directement. Il y a un fort désintérêt au niveau politique de la part des jeunes générations. Ceux-ci ont d'autres préoccupations et problèmes. Donc si les 18-30 ans ne votent pas beaucoup, les 16-18 ans ne vont pas avoir plus d'intérêt et donc une meilleure participation politique.

Un autre contre argument concerne le fait que l'on ne peut pas dissocier la majorité civile et la majorité civique (droit de vote). Ce sont deux droits inséparables. Avant la majorité civile, les jeunes n'ont pas encore la pleine responsabilité de leurs actions. Ils ne sont pas encore totalement responsables de leurs décisions et donc cela serait absurde de leur donner le droit de vote.

Les jeunes ont tout de même la possibilité, avant 18 ans, d'être membre de groupes, de parlements et de sessions de jeunes, sans pour autant avoir le droit de vote. Ils peuvent donc faire partie de discussions à l'intérieur d'un groupe, ce qui leur permet de développer un jugement critique, un esprit de dialogue et un intérêt pour la politique. C'est une forme d'engagement alternatif dans l'attente de pouvoir voter.

Le fait que les jeunes aient tendance à voter de manière extrémiste est également un argument contre l'abaissement du droit de vote à 16 ans. Voter extrémiste en Suisse n'est pas toujours bien reçu et jugé comme une manière de voter peu constructive et typique chez les jeunes.

Voici donc toute une série de contre arguments en défaveur de l'abaissement du droit de vote à 16 ans.

Ce que l'on peut constater de toute cette série d'arguments en faveur ou défaveur de l'initiative, est le fait que l'abaissement du droit de vote est un sujet difficile, important et pas encore mûr. Comme il a été dit précédemment, les initiatives, qu'elles soient fédérales ou cantonales, n'ont en général que peu de chances d'être acceptées lors des votations. Toutefois, le succès des initiatives ne se mesure pas uniquement à partir de leur taux d'acceptation. En effet, les initiatives déploient souvent des effets indirects. Il est difficile de dire dans quelle mesure les initiatives contribuent à sensibiliser, voire à influencer l'opinion publique sur les problèmes soulevés, mais il est aisément imaginable que ce type d'impact indirect n'est pas négligeable. Ainsi, le résultat de l'initiative lancée dans le canton de Zürich, qu'il soit positif ou négatif, aura des impacts, va soulever des questions et des problèmes et peut-être des solutions seront envisagées.

Si l'initiative est acceptée par le peuple, alors un projet au niveau national sera peut-être envisageable. En revanche, si l'initiative ne passe pas, mais qu'elle récolte tout de même entre 30% et 40% des votes, il y aura un développement du sujet, des réactions, et une prise de conscience certaine du problème de l'instruction civique à l'école. Quel que soit le résultat, il y aura donc une dynamique qui va s'étendre au niveau national.

5. Analyse des résultats des questionnaires

Afin d'avoir un avis des personnes directement concernées par l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans, nous avons donc sondé l'avis de jeunes âgés d'environ 15 ans. Les cents jeunes sont des élèves de 9^{ème} année du canton du Jura. Sur cent élèves, 49 sont des filles et 51 des garçons. 4 sont nés en 1990, 57 en 1991 et 39 en 1992.

5.1 Résultats des questions

1. Es-tu intéressé(e) à la politique ?

Oui beaucoup	:	10%
Oui un peu	:	60%
Non pas du tout	:	30%

2. Si oui, de quelle(s) manière(s) t'informes-tu sur des sujets politiques ?

A la maison (parents, frères, sœurs, etc.)	:	42%
A l'école	:	12%
TV, radio, journaux	:	66%
Entre amis, connaissances	:	7%

3. Qu'est-ce qui t'intéresse en politique ?

Votations	:	43%
Elections	:	35%
Fonctionnement des partis, parlements, du conseil fédéral, etc.	:	20%
Débats télévisés, à la radio, etc.	:	20%

4. A quel(s) niveau(x) la politique t'intéresse-t-elle ?

Communal	:	17%
Cantonal	:	36%
Fédéral	:	27%
International	:	34%

5. Pourquoi n'es-tu pas intéressé(e) à la politique ? (*Seulement les 30% qui ont déclaré ne pas du tout s'intéresser à la politique ont répondu à cette question.*)

Je n'y connais rien	:	6%
Mon avis ne compte pas pour les politiciens	:	4%
Je me sens incompetent(e) dans la politique	:	6%
Je ne me sens pas concerné(e)	:	14%

6. As-tu (ou as-tu déjà eu) un cours d'instruction civique durant ta scolarité ?

Oui	:	35%
Non	:	65%

7. Souhaiterais-tu avoir plus de connaissances en politique ?

Oui	:	53%
Non	:	47%

8. Si oui, de quelle(s) manière(s) ?

En ayant un cours d'instruction civique obligatoire à l'école	:	24%
En ayant la possibilité de faire un cours d'instruction civique facultatif	:	14%
En faisant partie d'un parlement des jeunes, etc.	:	14%
Autres : contacts avec les politiciens (dialogues)	:	4%

9. As-tu déjà entendu parlé de l'initiative qui propose d'abaisser le droit de vote à 16 ans ?

Oui	:	32%
Non	:	68%

10. Que penses-tu de cette initiative ?

Je suis pour	:	32%
Je suis contre	:	26%
Je ne sais pas	:	42%

11. Pouvoir voter à 16 ans, pour toi c'est :

Trop tôt (18 ans c'est mieux)	:	52%
Une bonne chance	:	31%
Cela ne change rien pour moi	:	17%

12. Donc, si tu as la possibilité d'aller voter dès tes 16 ans, le feras-tu ?

Oui : 61%

Non : 32%

(7% des élèves ont rajouté une case et inscrit « je ne sais pas » ou « peut-être » à la question numéro 12).

5.2 Commentaires des résultats

Bien que l'on affirme un désintérêt des jeunes en politique, les résultats du questionnaire montrent cependant que 60% d'entre eux s'intéressent un peu à la politique. Les médias sont chez les jeunes la principale source d'informations au niveau politique; ils influencent les 2/3 des jeunes. Alors que l'école a peu d'influence; seulement 1/10 prétendent y obtenir des informations sur la politique.

Il y a une répartition assez homogène entre les différents domaines d'intérêts pour la politique. Par contre les élèves sont plus intéressés au niveau international et cantonal qu'au niveau fédéral et communal.

Parmi les 30% ayant déclaré ne pas du tout s'intéresser à la politique, la majorité explique cela par le fait de ne pas se sentir concerné.

Il est également important de relever que 65% n'ont pas de cours d'instruction civique à l'école et que, si on leur demande concrètement s'ils en désireraient un, leur avis semble très partagé.

Il peut paraître étonnant après de tels résultats que malgré tout 32% des élèves aient entendu parler de l'initiative qui propose le droit de vote à 16ans et que 32% également se disent pour. Cependant les 42% majoritaires ne savent pas encore se prononcer sur le sujet.

Finalement, 61% déclarent avoir l'intention d'aller voter s'ils en ont la possibilité bien qu'une bonne moitié estime qu'à 16ans, ils sont encore trop jeunes et que c'est trop tôt.

6. Conclusion

L'abaissement de l'âge du droit de vote améliorerait-il finalement la participation politique chez les jeunes ?

C'est une question très difficile à répondre, étant donné la complexité du sujet. En effet, de nos jours, les jeunes sont souvent mal jugés par leurs aînés et des thèmes comme violence et criminalité leur sont fréquemment associés. L'idée de pouvoir voter à 16 ans est majoritairement jugée négativement par la population. De même, plus de la moitié des jeunes sondés par le questionnaire pensent que voter à 16 ans c'est trop tôt.

De plus, cette initiative vient s'ajouter à un grand nombre d'autres projets dans la sphère politique. C'est pourquoi, il paraît difficile, qu'une telle initiative puisse être acceptée par le peuple.

Pour la plupart d'entre elles, le but premier est bien entendu d'être acceptée, cependant les effets que celles-ci peuvent engendrer sont tout aussi importants.

Dans le cas de l'initiative qui propose d'abaisser l'âge du droit de vote, les jeunes socialistes espèrent faire réagir le peuple sur le manque de participation politique chez les jeunes, dû en grande partie à une mauvaise instruction civique à l'école.

D'ailleurs, le sujet a déjà suscité des réactions dans certains cantons, à l'exemple de Fribourg, où on souhaite intégrer un meilleur programme d'instruction civique durant la scolarité.

Si les jeunes avaient l'opportunité d'avoir plus de connaissance en politique grâce à un cours, l'idée de baisser le droit de vote à 16 ans prendrait alors tout son sens. Effectivement, l'initiative en elle-même, si elle n'est pas accompagnée de telles mesures, n'aurait que peu de sens.

En outre, près des deux tiers des jeunes sondés, déclarent que s'ils avaient la possibilité de voter dès 16 ans, ils le feraient. Ce qui montre ainsi un certain intérêt de leur part envers le monde qui les entoure, la collectivité et la politique.

Bibliographie

Livres théoriques :

- LAGROYE Jacques, 2002 : *Sociologie politique*, presse de sciences po et Dalloz, Paris
- LUTZ Georg, 2006 : *Participation, Information and Democrac: The Consequences of Low Levels of Participation and Information for the Functioning of the Democracy*, LIT VERLAG, Hamburg
- MUELLER, Fabian, 2005: *Politisches Interesse und politische Partizipation von Postadoleszenten*, Lizentiatsarbeit, Universität Fribourg.
- OSER Fritz & BIEDERMANN Horst, 2003: *Jugend ohne Politik, Ergebnisse der IEA Studie zum politischen Wissen, Demokratieverständnis und gesellschaftlichen Engagement von Jugendlichen in der Schweiz im Vergleich mit 27 anderen Ländern*. Zürich: Verlag Rüegger.

Sites internet:

- Blog de Jean-Christophe Schwaab (2007) :
<http://www.schwaab.ch/archives/2006/10/22/debat-contre-suzette-sandoz-sur-le-droit-de-vote-a-16-ans/> (10.02.07).
- Conseil Suisses des Activités de Jeunesse (CSAJ) (2007) :
<http://www.jugendsession.ch/> (15.02.07).
- Dictionnaire historique de la Suisse (2007): <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16587.php> (15.02.07).
- Etudiants.ch : « Le système politique suisses » (2007) :
http://www.etudiants.ch/upload/documents/superuser/pol_ch.pdf (28.02.07).
- Fédération Suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ) (2007) : <http://www.dsj.ch/> (15.02.07).
- Jeunes socialistes suisses (2007) :
http://www.juso.ch/index.php?page=press_releases&id=79&highlight=Stimmrechtsalter&lang=de (15.02.07).

- Le portail Suisse : Participation des enfants et des jeunes à la société (2007) :
<http://www.ch.ch/private/00029/00040/00415/00483/index.html?lang=fr> (20.02.07).
- Radio Suisse Romande (2007) :
<http://www.monelection.ch/blog/message.php?messageID=23&SID=180A4e5HFzI0t79eeMZMpg8CpV4> (15.02.07).
- Radio suisse romande (2007) :
http://info.rsr.ch/fr/rsr.html?siteSect=1001&sid=7218019&cKey=1162452390000&bcItemName=radio_public&broadcastId=448817&broadcastItemId=7149462&programId=110451&rubricId=3000 (20.02.07).

Annexes :

Interview : Jean-Christophe Schwaab

Voici les questions que nous avons posées lors d'un entretien du 23 février 2007 et les réponses qu'il a apportées.

1) De quand date le projet d'abaissement du droit de vote ?

- Une proposition a été déposée en 1999 par Ursula Wyss qui était alors la plus jeune conseillère nationale. Le conseil national la cependant refusée deux ans après qu'elle ait été déposée et c'est à partir de là qu'elle est devenue un sujet national.

2) Quels ont été les motifs, les raisons ?

- Ils ont tout d'abord été un bon moyen pour Ursula Wyss de se profiler personnellement. Le sujet du droit de vote était aussi très actuel et constant chez les jeunes socialistes suisses. Au début, leur but était d'améliorer les droits démocratiques et donner plus de poids aux jeunes. La tendance du moment, celle de développer les droits populaires (par exemple en même temps que le droit de vote des étrangers) dans un contexte plutôt proeuropéen a aussi favorisé l'intérêt d'Ursula Wyss et lui a aussi permis de la déposer.

3) Pourquoi y attaches-tu une si grande importance ?

- Je trouve que l'on exige de plus en plus des jeunes. Entre 12-18 ans, on leur demande de prendre de lourdes et sérieuses décisions quant à leur avenir, on leur demande sans cesse d'être plus flexible et motivé et on attend beaucoup d'eux; qu'ils soient capables de faire des choix et prendre des décisions qui les influenceront certainement durant leur vie entière. J'estime donc tout à fait légitime qu'ils aient la possibilité (pas une obligation) d'aller voter et de s'exprimer sur des sujets qui les concernent directement et qu'ils peuvent très bien en assumer la responsabilité.

4) Comment lance-t-on une initiative ?

- Le comité d'initiative dépose un texte à la chancellerie fédérale. Celle-ci aide le comité à le rédiger mais ne se prononcera pas sur le contenu. C'est seulement ensuite qu'elle autorisera le début de la récolte de signatures (au niveau fédéral, un délai de 18 mois est accordé exigeant 100'000 signatures). Au niveau cantonal, les initiatives doivent être récoltées par les communes qui reconnaissent et valident les personnes ayant signé. Ces communes renvoient les signatures au comité d'initiative qui enfin les rapporte à la chancellerie. L'initiative est en fait réapparue grâce au canton de Glaris, qui a fait passer la proposition d'abaissement de droit de vote à la Landsgemeinde en 2006. Les socialistes zurichois ont ensuite relancé l'initiative au niveau cantonal. Les

campagnes pour les initiatives sont très chères et c'est certainement une des raisons pour laquelle elle ait été un peu abandonnée depuis 1999 et qu'elle ne fait pas l'objet au niveau fédéral.

5) Quel est ton rôle dans cette initiative et de qui t'es-tu entouré pour mener ce projet?

- Je pense que mon rôle est plutôt celui de « diffuseur d'idées ». Pour l'instant aucune association en suisse romande ne s'occupe de cela. De plus, de 2000 à 2003, j'étais le directeur de l'USS (union syndicale suisse), faîtière des associations de la jeunesse et je pense que les médias s'en sont rappelés et c'est pourquoi ils sont venus me demander mon avis. Comme je devais défendre les sujets traités par les associations, je me suis dit que j'allais lancer le débat en suisse romande.

6) Comment le projet a-t-il évolué depuis ?

- Ils sont en train de récolter les signatures dans le canton de Zurich et l'initiative sera certainement un sujet de mobilisation dans les prochaines votations cantonales. Au niveau national, il n'y a encore rien de concret mais je pense qu'en fonction des résultats obtenus à Glaris et à Zurich, cela pourrait éveiller une dynamique nationale.

7) Depuis ton passage au téléjournal de la TSR et à la Radio Suisse Romande, comment l'initiative a-t-elle évolué ?

- Concrètement, elle n'a pas évolué. Mais le fait que les médias soient intéressés par le sujet montre que l'initiative peut susciter quelques réactions. Et plus les médias en parlent, meilleur sera l'impact. D'ailleurs il me semble que le canton de Fribourg envisage déjà d'améliorer l'instruction civique, ce qui n'est peut-être pas un hasard. Les initiatives proposent souvent de nouveaux arguments, de nouvelles idées et agissent comme des « boulets de canon ». Elles provoquent ainsi des réactions à tous niveaux.

8) Quels moyens utilises-tu pour faire connaître l'initiative ?

- Le risque avec les initiatives, c'est qu'il faut être vraiment prêt, avoir des arguments concrets et clairs. Il faut également faire attention à comment la question est posée afin qu'elle soit compréhensible et accessible de tous. L'initiative doit être un sujet complet et prêt à la « vente ».

9) Suite à quelques sondages publiés dans la presse, la population, autant les jeunes que les adultes sont plutôt défavorables à l'initiative, qu'en penses-tu ?

- Je ne suis pas un grand consommateur de sondages car je trouve qu'ils ne reflètent pas la réalité. Cependant, je pense que c'est encore un sujet trop peu approfondi et difficile et que ce n'est pas le moment de le lancer au niveau fédéral. Je pense que si beaucoup sont contres, c'est parce qu'ils s'en « fichent » ou également qu'ils estiment que c'est une trop grande

responsabilité. Mais la participation politique, que ce soit chez les jeunes ou chez les adultes reste un sujet très général et actuel, qui touche tout le monde et qui suscite beaucoup de questions. Je suis conscient que je me suis lancé dans un sujet très controversé et qui va prendre du temps.

10) Que vas-tu tenter de faire pour changer l'opinion des gens ?

- J'essaie de discuter le plus possible avec la population. Avoir créé mon propre blog me permet aussi de dialoguer et de la faire connaître. Il n'y a que 50-60 personnes par jour qui viennent visiter mon blog mais je pense que cela suffit pour que le sujet se propage. De plus, étant membre du parti des socialistes, je pourrais envisager de lancer le parti et d'en parler avec eux.

11) As-tu de nouveaux arguments ?

- J'estime que de mettre le poids sur la responsabilité des jeunes soit le plus important. L'entrée dans la vie adulte de nos jours se fait de plus en plus progressivement et je pense donc que c'est un peu stupide d'avoir une limite d'âge, que toutes les « majorités » soient à 18ans (on peut à 16 ans, choisir une religion différente de celle de nos parents). Il faut casser cette image que 18 ans, c'est l'âge de la majorité; beaucoup n'ont encore pas fini leur formation.

12) Comment va se profiler la suite ? Quels sont les projets à plus ou moins long terme ?

- Cela dépendra de Zurich. En effet, que l'initiative passe ou soit refusée, cela aura un impact sur le reste de la Suisse, dont la Suisse romande. En règle générale, il est rare qu'une initiative soit acceptée, mais le fait d'en lancer une et de faire parler du sujet peut influencer les décisions du parlement et faire réagir les gens. Lancer une initiative a toujours un effet, qu'elle passe ou pas. Avec 30-40% de oui, il est clair qu'elle aura une énorme influence et qu'elle exercera une certaine pression, avec moins de 25%, elle sera malheureusement oubliée.

13) L'initiative va-t-elle faire l'objet d'une votation ?

- A Zurich, je pense que oui. Il faudrait que le parlement fasse un contre-projet et cela m'étonnerait beaucoup.

14) Penses-tu qu'elle va passer ?

- Si elle est soumise au vote, je ne pense pas qu'elle passera. Nous vivons dans un climat réticent, voire « anti-jeunes ». Criminalité, paresse et irresponsabilité sont des termes souvent associés aux jeunes que l'UDC utiliserait peut-être afin de faire une contre campagne.

15) Que penses-tu de la participation politique en Suisse ?

- Elle n'est pas terrible, moins de 50% en Suisse romande. Je pense que les gens ne comprennent pas quel usage du vote ils doivent avoir, et à quel point leur voix compte (il y a encore des pays où le peuple n'a pas la droit de vote). Une situation de vie de plus en plus dégradante pour beaucoup provoque un découragement certain, ces derniers se disant que cela ne sert plus à rien, et je pense aussi que le fait qu'on doive si souvent aller voter en Suisse installe une routine, qui ne profite pas à la politique du pays.

16) Et la participation politique des jeunes ?

- Selon moi, l'école ne remplit pas son devoir. Il y un manque d'informations évident, on ne leur explique pas qu'ils peuvent faire quelque chose. De plus, c'est un cercle vicieux. Les politiciens ne s'intéressent pas aux jeunes étant donné que ces derniers ne font rien pour eux. Leur permettre de voter et d'être suffisamment informés pourrait créer une nouvelle dynamique nationale entre les jeunes et les politiciens.

17) Pour finir, en quoi penses-tu que le droit de vote à 16 ans influencera la participation politique des jeunes ?

- S'ils peuvent aller voter, et donc exprimer leurs opinions, les politiciens se préoccuperaient plus d'eux et cela élargirait la masse électorale. Cependant, je pense que le droit de vote seul ne suffit pas; il faut le coupler avec une meilleure instruction civique à l'école, leur apprendre à voter, à faire un débat public, etc. Tout en leur rendant service, à mon avis. Cette initiative permettrait de faire avancer beaucoup de choses, dont une meilleure instruction civique, qui est selon moi, finalement le plus important. Leur apprendre comment la politique fonctionne et les sensibiliser est très important, et permettrait aux jeunes, même à 18 ans d'être plus informés et prêts à participer activement à la politique. De plus, favoriser les conseils de classe dans les écoles est à mon sens très important car ils permettent aux jeunes de prendre des responsabilités; ces derniers étant bien plus intelligents que la plupart des parlements des jeunes qui ne les prennent pas réellement au sérieux, où les débats se font souvent dans le vide.

Questionnaire : Droit de vote à 16 ans ?

Dans le cadre d'un séminaire en science politique à l'université de Fribourg, nous devons réaliser un travail sur la participation des jeunes en politique. Pour traiter ce sujet, nous avons décidé d'analyser l'initiative des jeunes socialistes qui proposent d'abaisser le droit de vote à 16 ans. Par le biais de ce questionnaire, nous souhaitons avoir votre avis à ce sujet en vous posant quelques questions. Nous vous demandons de consacrer 5 minutes de votre temps et vous garantissons l'anonymat.

1. Es-tu intéressé(e) à la politique ?

- Oui beaucoup
- Oui un peu
- Non pas du tout (*Passe à la question n°5*)

2. Si oui, de quelle(s) manière(s) t'informes-tu sur des sujets politiques ?

- A la maison (parents, frères, sœurs, etc.)
- A l'école
- Télévision, radio, journaux
- Entre amis, connaissances
- Autres :

3. Qu'est-ce qui t'intéresse en politique ?

- Votations
- Elections
- Fonctionnement des partis, parlements, du conseil fédéral, etc.
- Débats télévisés, à la radio, etc.
- Autres :

4. A quel(s) niveau(x) la politique t'intéresse-t-elle ?

- Communal
 - Cantonal
 - Fédéral
 - International
- (*Passe à la question n°6*)

5. Pourquoi n'es-tu pas intéressé(e) à la politique ?

- Je n'y connais rien (je n'en entends jamais parlé à l'école, à la maison, etc.)
- Mon avis ne compte pas pour les politiciens (il n'a aucun poids)
- Je me sens incompetent(e) dans la politique
- Je ne me sens pas concerné(e) par le sujet
- Autres :

6. As-tu (ou as-tu déjà eu) un cours d'instruction civique (cours sur la politique) durant ta scolarité ?

- Oui Non

7. Souhaiterais-tu avoir plus de connaissance en politique ?

- Oui Non (*Passe à la question n°9*)

8. Si oui, de quelle(s) manière(s) ?

- En ayant un cours (ou un cours en plus) d'instruction civique obligatoire à l'école
 En ayant la possibilité de faire un cours d'instruction civique facultatif
 En faisant partie d'un parlement des jeunes, d'un groupe politique de jeunes, etc.
 Autres :

9. As-tu déjà entendu parlé de l'initiative qui propose d'abaisser le **droit de vote à 16 ans** ?

- Oui Non

10. Que penses-tu de cette initiative ?

- Je suis pour Je suis contre Je ne sais pas

11. Pouvoir voter à 16 ans, pour toi c'est :

- Trop tôt (18 ans c'est mieux)
 Une bonne chose
 Cela ne change rien pour moi
 Autres :

12. Donc, si tu as la possibilité d'aller voter dès tes 16 ans, le feras-tu ?

- Oui Non

13. Sexe :

- Féminin Masculin

14. Année de naissance :

- 1990 1991 1992 1993

Merci de ta participation !